

Décision

Générale

colonial

Décision n° 501 accordant une permission d'absence de quinze Jours à Abdel Kader Waberi

n° 501

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 4 juillet 1946 en gageant Abdel kader Waber en qualité d'écrivain interprète. notamment en son article 5, Vu la demande en date du 16 avril 1948 de l'intéressé .

Vu l'avis favorable du chef de service des P.T.T

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Une permission d'absence de quinze jours A solde entière. pour en jouir à Djibouti. est accordée à Abdel Kader Waberi écrivain interprète contractuel en service aux P.T.T. Art. 2, —La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 juin 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Gouverneur.— P-H. SIRIEX.